Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260710-2026_50-DE

Commune de
HÉNANBIHEN

Département des
Côtes d'Armor

Arrondissement de
SAINT-BRIEUC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°07
SÉANCE DU 06 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le 06 juillet à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen,
légalement convoqué le 30 juin deux mil vingt-six,
s'est réuni à la mairie sous la présidence de Alexis MENARD, Maire.

Membres présents : M. MENARD Alexis, M. CHANTOISEL Fabien, Mme RONDEL Emmanuelle, M. MEHOUAS Gwenaël, M. LEGOFF Jean-Charles, M. EVEN Didier, Mme JOUAN Véronique, M. LETACONNOUX Sylvain, Mme JAN Natacha, Mme LANOË Myriam, Mme DURAND Justine, Mme HENRY Mégane, Mme CORDON Catherine, M. DANIEL Jean-Michel.

Membre excusé : M. LEBRET Jean-Michel donne pouvoir à M. DANIEL Jean-Michel.

Secrétaire de Séance : Mme LANOË Myriam

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à
- POUR : 15
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 15

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre de votants : 15

OBJET : Fonds de concours communautaire en faveur des opérations d'investissement des Communes : Programme voirie 2026

N°50/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2024-092 du conseil communautaire du 25 juin 2024 décidant dans le cadre de la révision du pacte financier et fiscal, la constitution d'une enveloppe dédiée à la mise en place d'un fonds de concours en faveur des communes

Vu le règlement de fonds de concours adopté par le même conseil communautaire

Etant préciser que :

✓ Afin d'accompagner le développement de ses communes, Lamballe Terre et Mer a choisi de participer au financement de leurs investissements. Elle a décidé dans cet objectif d'allouer aux communes membres une enveloppe de fonds de concours de 1.5 millions d'euros pour trois ans, soit la période 2025-2027.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260710-2026_50-DE

✓ Concernant l'éligibilité des projets, une distinction a été faite entre les communes de plus ou moins 1 500 habitants +/- 10% afin de tenir compte des contraintes budgétaires des petites communes :

- **Communes de moins de 1 500 habitants avec +/- 10%** : tous les projets d'investissement sont finançables
- **Communes de plus de 1 500 habitants avec +/- 10%** : sont éligibles les projets d'investissement concourant aux objectifs généraux de la stratégie climat définie par Lamballe Terre et Mer. Aussi, les projets d'investissement doivent contribuer directement ou indirectement à l'un des objectifs suivants :
  - La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
  - La réduction des consommations d'énergie
  - La séquestration carbone
  - La production d'énergies renouvelables ou de récupération
  - La réduction des émissions de polluants atmosphériques
  - L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique
  - L'amélioration de la qualité de l'air.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subvention, par la commune bénéficiaire,

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter l'attribution d'un fonds de concours pour le projet suivant : programme voirie 2026.
Date prévisionnelle de démarrage des travaux : octobre 2026

N°	DÉSIGNATION	U	Q	P.U. €	Montant €
I	INSTALLATION – TERRASSEMENT - PREPARATION				
I.1	Signalisation temporaire et installation de chantier	F	7,00	600,00	4 200,00
I.6	Délignement d'accotements	M	2 970,00	1,00	2 970,00
I.9	Exécution de purges en GNT sur 40 cm	M²	100,00	50,00	5 000,00
I.13	Découpe de chaussées	M	10,00	10,00	100,00
I.15	Engravures et fraisage de chaussée	M²	250,00	10,00	2 500,00
I.16	0/20 pour calage d'accotements	T	98,00	25,00	2 450,00
I.18	Reprofilage de chaussée en G.N.T B 0/20	T	100,00	18,00	1 800,00
I.29	Rabottage de chaussée sur 10 cm avec mise en forme du support en GNT d'apport	M²	1 000,00	13,00	13 000,00
II	VOIRIE				
II.1	Nettoyage et balayage de chaussée	M²	4 190,00	1,00	4 190,00
II.2	Béton Bitumineux 0/10 sur chaussée (y compris reprofilage)	T	743,00	70,00	52 010,00
II.6	Couche d'accrochage	M²	4 290,00	1,00	4 290,00
II.9	Revêtement monocouche sur chaussée	M²	1 000,00	2,50	2 500,00
II.14	Réalisation de PATA	T	5,00	1 000,00	5 000,00

Total (€ HT)	100 010,00
TVA 20 %	20 002,00
Total (€ TTC)	120 012.00

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260710-2026_50-DE

PLAN de FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Programme Voirie 2026				
DEPENSES		**RECETTES**		
Nature des dépenses	**Montant HT**	**Financements**	**Montant**	**%**
Installation- terrassement- préparation	32 020,00 €			0%
Voirie	67 990,00 €			0%
		Fonds Concours LTM	**15 665,00 €**	16%
		Autofinancement Commune	**84 345,00 €**	84%
TOTAL	**100 010,00 €**	**TOTAL**	**100 010,00 €**	**100%**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (15 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- Approuve le projet présenté ci-dessus
- Valide le plan de financement et le calendrier des travaux
- Sollicite une aide au titre du Fonds de Concours de Lamballe Terre et Mer
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention concernée ainsi que tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la Commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions

Par envoi à la Préfecture le 10 juillet 2026
Par publication le 10 juillet 2026

Le Maire,
Alexis MENARD

MAIRIE de HENANBIHEN
22550 Côtes-d'Armor